

# Rapport de commission

## Préavis n° 697

<b>Objet :</b>	Budget 2026		
<b>Date et heures de la séance :</b>	Mardi 18 novembre 2025	Début : 19h00	Fin : 21h30
<b>Lieu de la séance :</b>	Hôtel de Ville – salle du Conseil		
<b>Président-e / Rapporteur-e :</b>	M. Mathieu Panchaud		
<b>Membres de la commission présents :</b>	Mmes Sylvianne Ashdown, MM. Michel Maillefer, Antoine Pochon, Hervé Cornaz, Chany Schmid, Anthony Amato		
<b>Membre(s) de la commission absent(s) :</b>			
<b>Représentant-e(s) de la Municipalité :</b>	M. Antonio Vialatte, Syndic et Mme Dominique Léglise, boursière communale		

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission des finances s'est réunie le 18 novembre 2025 pour analyser le préavis n°697 relatif au budget 2026. Monsieur le Syndic Antonio Vialatte et Madame Dominique Léglise, boursière communale, ont présenté les éléments du budget et répondu aux questions des membres.

La Commission souligne la qualité du préavis, qui permet une lecture claire et structurée de la situation financière communale.

### Contexte Général

Le budget 2026 s'inscrit dans la continuité de celui de 2025. Il présente un déficit d'environ CHF 1,26 million, accompagné d'une marge d'autofinancement légèrement positive. Ce résultat est le fruit d'un travail très important de revue budgétaire et d'épuration, mené ligne par ligne sur près de 1 800 postes. La Commission salue cet effort, qui a permis de réduire sensiblement un déficit initial nettement plus élevé.

Les revenus progressent légèrement (+0,8 %), principalement grâce aux recettes fiscales, en lien avec l'arrivée de nouveaux contribuables et certaines régularisations. Les autres postes restent globalement stables, à l'exception d'une baisse du recours aux fonds de réserve, témoignant d'une volonté de préserver les capacités d'autofinancement.

M. le Syndic souligne que l'effet fiscal de l'arrivée de nouveaux habitants, notamment à Bellerive, ne se matérialisera qu'avec un décalage d'un à deux ans. Dans ce contexte, la Commission réitère l'importance de préparer plusieurs scénarios fiscaux pour la prochaine législature, notamment en mesurant l'impact réel de l'augmentation des charges et/ou des recettes liées à la croissance démographique.

S'agissant des charges communales maîtrisables, la Commission relève qu'elles sont globalement contenues. Les charges de personnel reflètent l'effet complet du nouveau règlement du personnel appliqué depuis 2025, sans revalorisation générale prévue pour 2026. Les effectifs demeurent mesurés et concentrés dans les secteurs sous forte pression opérationnelle.

### Facteurs d'incertitude structurelle

NPIV : un facteur majeur d'incertitude

La Commission s'est longuement penchée sur la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV). Le budget 2026 ne présente pas de variation majeure par rapport à 2025, mais la situation reste marquée par un manque de recul, aucun décompte effectif n'ayant été produit à ce stade. Le premier décompte, attendu en 2026 pour l'exercice 2025, sera déterminant pour comprendre l'impact réel de ce système sur une commune-centre de taille moyenne comme Grandson. La NPIV constitue l'un des principaux facteurs d'incertitude structurelle du budget.

## **Collaborations intercommunales :**

Les collaborations intercommunales représentent une part très importante des charges, et environ 60 % du budget échappe ainsi à la maîtrise directe de la Commune. En ce qui concerne l'ASIGE, M. le Syndic a informé la Commission que des réflexions sont en cours pour professionnaliser la structure, compte tenu de sa complexité et des défis à venir. La Commission insiste sur la nécessité que les efforts entrepris localement pour maîtriser les dépenses soient, autant que possible, partagés par les partenaires intercommunaux.

## **Investissements et entretien du patrimoine**

Les investissements prévus pour 2026 atteignent CHF 6,28 millions, principalement dans les réseaux et l'eau potable. Avec une marge d'autofinancement quasi nulle, la Commune devra recourir à l'emprunt ou utiliser ses fonds propres pour financer ces projets. Une réévaluation complète de la planification pluriannuelle est en cours ; la Commission considère cet exercice comme indispensable pour prioriser les projets réellement nécessaires et maîtriser l'impact sur les finances futures.

Les discussions ont également insisté sur l'importance d'un entretien adéquat du patrimoine communal. Sans critique particulière, la Commission rappelle qu'un entretien insuffisant ou différé (défaut de remplacement d'équipements) peut générer des coûts plus importants à moyen terme. Elle encourage la poursuite d'une planification pluriannuelle appuyée sur des indicateurs clairs.

## **Divers**

Certaines charges évoluent ponctuellement en raison des commémorations « Grandson–Morat 2026 », auxquelles la Commune souhaite naturellement s'associer.

Concernant la Maison des Terroirs, la Commission constate que les soutiens ont été réduits en 2025. Elle réitère sa demande par rapport à l'obtention de l'historique complet des contributions communales, ainsi qu'une vision consolidée de son modèle économique. L'exploitation seule ne permettant pas l'équilibre, ces informations seront utiles pour éclairer les décisions futures. Des réflexions sont là aussi en cours et une décision est attendue lors de la prochaine assemblée générale de l'ATRG. S'agissant de l'ADNV, pour laquelle la contribution financière de la commune demeure significative, la Commission considère qu'il serait pertinent de mieux comprendre l'apport concret de cette association pour le tourisme à Grandson, notamment en lien avec les projets « Les Mûriers », le développement du camping ou encore le Château.

## **Analyse prospective par la fiduciaire BDO**

La Commission a également pris connaissance de l'analyse prospective présentée par la fiduciaire BDO lors d'une séance qui a eu lieu le 25 novembre 2025. Cette présentation, fondée sur une consolidation des données et une correction des éléments exceptionnels des années récentes, vise à mieux cerner les tendances structurelles influençant les finances communales. La Commission salue l'établissement de cet outil, qui constituera une aide à la décision précieuse pour les prochaines années.

Cet instrument permettra notamment de mesurer plus clairement l'impact d'une variation du taux d'imposition, d'anticiper l'évolution des charges sensibles (NPIV, facture sociale, accueil de jour, futurs amortissements liés à MCH2) et de suivre la capacité d'autofinancement réelle dans un contexte où certains effets positifs se matérialisent avec retard. Il offrira également une base objective pour prioriser les investissements. La Commission considère que cet outil contribuera utilement à renforcer la planification financière stratégique.

## **Conclusion**

En conclusion, la Commission relève que la Municipalité présente un budget rigoureux et maîtrisé, malgré un contexte particulièrement contraint. La gestion des charges de fonctionnement communales témoigne d'un réel effort de maîtrise budgétaire.

Cependant, un point demeure préoccupant : l'ampleur du déficit projeté soulève des interrogations quant à la soutenabilité du budget à moyen terme. La marge d'autofinancement reste faible et plusieurs charges imposées échappent à la maîtrise locale, maintenant ainsi des incertitudes structurelles pour les années à venir. Dans ce contexte, la Commission estime que des actions devront être envisagées afin de renforcer durablement l'équilibre financier.

La Commission des finances remercie Monsieur le Syndic, la cheffe du service des finances, l'ensemble de la Municipalité ainsi que le personnel administratif pour la qualité de leur travail. C'est à l'unanimité, qu'elle recommande au Conseil communal d'adopter le budget 2026 tel que présenté dans le préavis n°697.

LE CONSEIL COMMUNAL DE GRANDSON,

vu le préavis n° 697 de la municipalité  
entendu le rapport de la Commission des finances chargée d'étudier cet objet ;  
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide : d'adopter le budget de fonctionnement de la Commune pour l'année 2026 tel que proposé par la Municipalité dans son préavis n°697 du 18 novembre 2025, présentant un total de charges de CHF 24 635 300 et un total de revenus de CHF 23 373 000

Pour la Commission des finances  
Le Président

Mathieu Panchaud

